

COMMUNE DE VISSAC-AUTEYRAC

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/12/2024 à 20h30

Président de la séance : Mme Michèle MALFANT, Maire

Présents : Mesdames BONHOMME Yolande, BLAUGY Pascale, PARRIN-MALFANT Michèle, PERGIER-MERLE Marie-Christine, Messieurs CHABANON Philippe, COMTE Cédric, DUNIS Damien, GERENTON Laurent, PAPARIC Thierry, TOURETTE-CHAURAND Samuel.

Absent excusé : Monsieur BOURGON Jérôme

Secrétaire de séance : Madame Yolande BONHOMME

Mme Guylaine VIDAL, secrétaire de mairie assistait à la réunion.

Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

Validation du compte rendu du conseil municipal du 21/10/2024. Vote : Pour à l'unanimité (10 voix)

1- Recensement de la population : coordonnateur et agent recenseur vacataire

Mme le Maire explique qu'il y a lieu de désigner un agent coordonnateur et un agent recenseur pour réaliser les opérations de recensement qui se dérouleront du jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2025.

Guylaine VIDAL, secrétaire générale de mairie est désignée agent coordonnateur.

Monsieur François PI sera l'agent recenseur.

VOTE : Pour à l'unanimité (10 voix)

2- Installation d'une stèle commémorative, en hommage à Madame Simone OUDRY épouse TERRASSE et Monsieur Raymond TERRASSE, à Lachaud

Mme le Maire et sa correspondante défense, sous l'égide de l'ONaCVG souhaiteraient rendre hommage aux résistants déportés de la Commune : M. Raymond TERRASSE et son épouse et agent de liaison, Mme Simone OUDRY.

Le conseil municipal VALIDE l'installation d'une stèle commémorative sur une partie de la parcelle cadastrée n° 266 A 1006 (à côté de l'ex maison TERRASSE), en hommage à Raymond TERRASSE et Simonne OUDRY son épouse.

VOTE : Pour à l'unanimité (10 voix)

3- Adhésion à la mutuelle prévoyance du CDG 43 à compter du 01.01.2025

Article 1 : La Commune de Vissac-Auteyrac adhère à la convention de participation portant sur le risque Prévoyance signée par le CDG 43 avec le groupement VYV - MNT. Par risque **Prévoyance**, il faut entendre les risques liés à l'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès.

Article 2 : Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit : **30 € / mois / agent**

La participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le CDG 43 pour son caractère solidaire et responsable,

Article 3 : La Commune de Vissac-Auteyrac réglera au CDG 43, via une convention de mutualisation, les frais de gestion annuels selon le barème voté par le conseil d'administration du CDG 43 à savoir 5 € par an et par agent permanent présent dans la collectivité.

La participation financière est due à compter de l'adhésion à la convention de participation. La facturation des frais de gestion annuels donnera lieu à l'émission d'un titre de recette par le CDG 43.

Article 4 : Le Maire est autorisé à signer le bulletin d'adhésion à la convention de participation et la convention de mutualisation ainsi que tout acte en découlant.

VOTE : Pour (10 voix)

4- Délibération modificative du budget

Augmentation de crédits de dépenses d'investissement au compte 204182 : 6 000 €

Diminution de crédits de dépenses d'investissement au compte 21538 : 6 000 €

VOTE : Pour (10 voix)

5- Questions diverses :

- Renouvellement des fenêtres et volets du bâtiment communal à Vissac : la demande sera faite en PVC couleur chêne doré.
- Remise en état du four de Lachaud : devis en cours
- L'enfouissement des réseaux à curmilhac bas devrait commencer 1^{er} trimestre 2025
- La CCRHA fait actuellement une campagne de mobilisation sur le radon.
- Demande du Comité des fêtes pour la fête de Pachtette : la mairie prendra à sa charge les photocopies qui seront réalisées dans le cadre de l'organisation de la fête de Pachtette.
- Pascale présente le PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) : voir document joint
- Philippe présente les problèmes entre la CCRHA et le SICTOM Issoire-Brioude

**Les vœux de la municipalité auront lieu le dimanche 19 janvier 2025
à la salle des fêtes de Lachaud**

Madame le maire lève la séance à 21h15
Fait à Lachaud-Curmilhac, le 13/12/2024

Madame Yolande BONHOMME,
Secrétaire de séance

Madame Michèle MALFANT,
Maire